



Marcellaz - Ma Commune

N°34-Octobre 2024

Un mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Faire plus avec moins, c'est sans doute l'équation que nous aurons à résoudre dans les mois prochains.

En toute logique, on pourrait penser, « nous avons moins, alors faisons moins », oui mais c'est sans compter sur les nouvelles normes, règles, décrets de lois ou autres qui continuent à tomber aussi dru que les pluies de cet automne.

L'inflexion de la tendance lourde de l'endettement de l'état sans discontinuer depuis une quarantaine d'années est une obligation ; que nos collectivités participent à cet effort national, pourquoi pas, à condition toutefois que le joug de cet état dispendieux et centralisateur se fasse moins lourd.

Alors, faisons bien, en priorisant nos dépenses vers des projets qui contribuent à l'avenir des générations futures, la rénovation/agrandissement de notre école en est un bel exemple.

Bien à vous,

Jean-Pierre LACOMBE

AGENDA 2024/2025

(Toutes les animations se déroulent au centre rural sauf mention contraire)

- ✓ **Dimanche 27 octobre 12h00** : repas des Aînés
- ✓ **Samedi 09 novembre 9h30** : story time (bibliothèque)
- ✓ **Lundi 11 novembre 10h30** : cérémonie commémorative (monument aux Morts)
- ✓ **Mardi 12 novembre 15h00** : tea time (bibliothèque)
- ✓ **Vendredi 15 novembre 20h00** : soirée jeux (bibliothèque)
- ✓ **Dimanche 17 novembre 9h30-17h30** : salon du livre
- ✓ **Samedi 30 novembre 15h30-21h30** : marché de Noël
- ✓ **Vendredi 13 décembre 20h00** : soirée jeux (bibliothèque)
- ✓ **Vendredi 10 janvier 2025 19h00** : soirée des vœux de la municipalité

Ça fait la une !



« LA TABLÉE » : REPRISE DU FONDS DE COMMERCE DU BAR-RESTAURANT

Par une décision attendue et unanimement saluée par toute l'équipe municipale, le Tribunal de Commerce d'Annecy valide en date du 14 octobre 2024 la proposition de reprise du fonds de commerce du bar-restaurant par la commune, déjà propriétaire des murs. Le bar-restaurant « **La Tablée** » offrira prochainement l'opportunité à un jeune chef, résident de la commune, de s'installer et de développer une cuisine authentique, valorisant les circuits courts et les produits frais fournis par les producteurs et artisans locaux. Il redeviendra ainsi ce lieu de convivialité, et d'attractivité pour les habitants et les visiteurs. Ce projet de territoire, porteur de développement local, marque une étape importante dans la dynamique du centre-bourg.





BATIMENTS PUBLICS



Les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école publique élémentaire se poursuivent sans discontinuer. Les menuisiers, plaquistes, carre-

leurs s'activent. Dans les prochaines semaines les panneaux solaires seront posés sur le toit. Le façadier traitera les nouveaux murs extérieurs afin de retarder le ternissement prématuré dû à la pollution et au temps.

*Tout au long de l'année, des petits travaux d'entretien, des réparations, des embellissements interviennent ici et là. Ceux-ci ne se voient pas mais prennent beaucoup de temps. C'est le lot quotidien d'une collectivité.

*Au début du mois d'octobre, vous avez pu voir des personnes intervenant en haut d'une nacelle sur le toit de l'église qui ont méticuleusement constaté, point par point, l'état extérieur de l'édifice. Toiture, murs, encadrements des ouvertures... Un rapport détaillé sera fourni pour connaître une éventuelle suite à donner.

*L'eau devient un enjeu vital. Elle ne peut être gaspillée à tort & à travers. C'est pourquoi un récupérateur d'eau va être installé près du hangar technique. L'eau de pluie tombée sur le toit, désormais sans amiante, se déversera dans une cuve de 6000 litres. L'eau ainsi collectée servira à arroser fleurs & plantes de la commune.

TRAVAUX D'AUTOMNE DANS LA COMMUNE

Cet automne, plusieurs travaux d'aménagement se poursuivent sur notre commune. La 1^{ère} étape concerne l'enfouissement des lignes électriques moyenne tension, un chantier déjà bien entamé, qui se prolongera dans les semaines à venir. Ce projet vise à améliorer la sécurité et l'esthétique de nos infrastructures tout en renforçant leur résilience face aux intempéries. En parallèle, quelques sections de voirie bénéficieront de la réfection des enrobés pour le confort et la sécurité. Nous continuerons également le curage des fossés, dans une démarche de gestion des eaux pluviales, afin d'assurer une meilleure évacuation des eaux et de prévenir les risques d'inondation pouvant provoquer des plaques de glace au cœur de l'hiver.

Malgré nos efforts, il peut être parfois difficile de transmettre les informations en temps voulu. En effet, les entreprises maîtres d'ouvrage et leurs sous-traitants en charge des interventions, ne nous transmettent pas toujours leurs plannings avec la précision nécessaire.

AMÉNAGEMENTS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

L'aménagement du cimetière se poursuit, avec la pose de 7 cavurnes au sol et de 12 nouvelles cases de columbarium. Les modalités d'achat de concession, de cases de columbarium ou de cavurnes s'effectuent directement auprès de la mairie. La durée des emplacements (simples ou doubles) est de 30 ou 50 ans. Une demande d'achat sera établie puis un arrêté de concession, vous désignant propriétaire de l'emplacement. Les tarifs ainsi que le règlement du cimetière sont consultables sur le site internet et peuvent vous être remis à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.



TRAVAUX ET DÉCLARATION DE FIN DE TRAVAUX

Suite à la délivrance de votre permis de construire ou permis d'aménager ou déclaration préalable, vous avez effectué et terminé vos travaux. Les travaux de toute autorisation d'urbanisme ne peuvent commencer qu'**APRÈS** la réception favorable de l'arrêté.

Une fois l'autorisation favorable accordée, vous devez afficher sur le terrain le panneau légal annonçant les travaux de façon visible et accessible depuis la voie publique. Cet affichage constitue le point de départ du délai de 2 mois pendant lequel un tiers peut contester votre projet. Pensez à informer vos voisins de votre projet afin qu'ils ne soient pas surpris par le début de vos travaux.

A la fin des travaux, vous devez adresser à la mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T) dont le formulaire Cerfa est téléchargeable sur le site internet de la commune. Son envoi déclenchera une visite par nos services permettant d'attester de la conformité des travaux.

Bouger, se rencontrer, s'occuper



BIBLIOTHÈQUE



En automne, les feuilles ne tombent pas à la bibliothèque : les pages continuent à se remplir ! A l'image de nos rayonnages, où régulièrement vous attendent nos nouveautés - romans, BD, album, documentaires... mais aussi jeux de société dans notre nouvelle ludothèque ! La bibliothèque, c'est aussi un lieu de convivialité. Lire sur place, discuter, échanger, participer à une animation, assister à un spectacle, faire un jeu de société en libre accès ou en soirée, parler anglais... Autant de moments de découverte, de partage et de détente. Vous pourrez enfin nous retrouver à l'occasion du **Salon du livre et du Marché de Noël**, le temps d'écouter une histoire, de faire une partie de jeux de société... ou de participer à notre **grande dictée** ! Le choix est grand : laissez-vous tenter !

♦ Soirées jeux : un vendredi / mois, à partir de 20h00



Au rythme d'un vendredi soir/mois, venez participer et découvrir seul, en famille ou entre amis des jeux de plateau. Ces soirées conviviales sont ouvertes à tous à partir de 10 ans. Entrée libre sans réservation. **Prochaines soirées jeux** : vendredis 15 novembre et 13 décembre.

♦ Story time : samedi 09 novembre à 9h30



Missy nous enchante avec son bel accent américain, pour raconter des histoires pour les petits/moyens ! Entrée libre.

♦ Tea time : mardi 12 novembre à 15h00



Let's speak in english with Missy again ! Conversation en anglais, avec des adultes - niveau faux débutant mini. Sur inscription.

Fermeture bibliothèque

- ⇒ **Vacances de Toussaint** : du 28 octobre au 4 novembre 2024
- ⇒ **Vacances de Noël** : du 23 décembre 2024 au 06 janvier 2025

REPAS DES AÎNÉS = CONVIVIALITÉ



CP : archives 2023

Se retrouver + échanger + faire un pas de danse + faire connaissance autour d'un bon repas = le traditionnel repas des aînés, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la commission animation. **RDV dimanche 27 octobre à 12h00** au centre rural ! Si vous avez 65 ans et +, et que vous ne recevez pas d'invitation, **faites-vous connaître en mairie** pour participer à cette journée conviviale !

SALON DU LIVRE : DU NOUVEAU !

Dimanche 17 novembre 2024

Ne manquez pas le **salon du livre** de la commune !

Une vingtaine d'auteurs présents !

NOUVEAU : **dictée géante** et

lectures de contes pour enfants...

RDV entre **9h30 et 17h30**

CENTRE RURAL - ENTRÉE LIBRE

Autrice, auteur, vous souhaitez participer ?

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie au 04.50.69.70.90 pour présenter vos ouvrages

Date limite des inscriptions : 6 novembre 2024 !



La commission animation organise son 27^{ème} **marché de Noël** le **samedi 30 novembre** de **15h30 à 21h30** au centre rural, en partenariat avec les **APE des 2 écoles** !

Au programme, le plein d'animations : balade aux lanternes, jeux en bois, chants des enfants des écoles, photos avec le Père Noël, buvette, restauration...

Exposants, si vous souhaitez tenir un **stand** dans le centre rural, pour cet événement festif et joyeux, envoyez une demande de participation à l'accueil de la mairie : mairie@marcellaz-albanais.fr.

Tarif de la table : 6 €.

Date limite des inscriptions : 20 novembre !

Partager



DONNEZ, REEMPLOYEZ !

Le service « **Prévention et Valorisation des Déchets** » de La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie informe de l'organisation d'une nouvelle édition de la journée « **Donnez, Réemployez** » (Zone de Gratuité) le **23 novembre 2024 à la salle des fêtes de Marigny-Saint-Marcel**, de 9h à 17h, dans le cadre de son programme « Ensemble, créons moins de déchets ».

Si vous êtes intéressé.e.s pour participer **en tant que bénévole** à cette journée, inscrivez-vous par mail à dechets@rumilly-terredesavoie.fr.



Créé par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, **J'y Bus** est le

réseau de transports en commun de Rumilly, qui propose 5 lignes de desserte dont 2 lignes **J4 et J5**, qui sont des lignes **interurbaines** de l'Albanais. La ligne **J4** dessert 5 arrêts sur notre commune et fonctionne du **lundi au vendredi** (hors jours fériés) : chez Nanche, Le Faubourg, Chef lieu, Les Prailles et Joudrain.



MOV'ICI : T'AS PENSÉ AU COVOITURAGE ?

Mov'Ici Auvergne-Rhône-Alpes : facile et sans frais de mise en service, une solution de covoiturage en ligne et en temps réel sur mobile !

- ♦ Un site internet movici.auvergnerhonealpes.fr, le 1^{er} site de covoiturage régional sans frais de mise en service.
- ♦ Une application mobile, « **Mov'Ici** », qui permet d'accéder facilement au site et qui propose **du covoiturage en temps réel** : chaque passager ou conducteur peut voir instantanément les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en contact avec eux.

Infos diverses



DATES / LIEUX CENTRE DE LOISIRS

***Vacances de Toussaint 2024** : du 21 au 31 octobre à **HAUTEVILLE/ FIER**

***Vacances de février 2025** : du 24 février au vendredi 07 mars à **ETERCY**

***Vacances de printemps 2025** : du 22 au 30 avril à **MARCELLAZ-ALBANAIS**

***Vacances d'été 2025** : du 07 juillet au 1^{er} août ; du 25 au 28 août à **MARCELLAZ-ALBANAIS**

Les périodes d'inscription sont **limitées** : RDV sur www.marcellaz-albanais.fr, rubrique **Cap Loisirs**, pour connaître les dates pour les mercredis récréatifs et les vacances.



FAMILY'NUM

LA JOURNÉE DES FAMILLES ET DU NUMÉRIQUE

MERCREDI 06 NOVEMBRE dès 13H30 à CAP LOISIRS

ENTRÉE LIBRE

AU PROGRAMME

- * **13h30 - 16h00** : ateliers numériques avec les enfants de Cap Loisirs.
- * **16h30-18h00** : ateliers parents-enfants ouvert à tous, autour du Minibus Numérique.
- * **18h30-20h00** : conférence sur le thème « Accompagner les ados sur les réseaux » ouvert à tous.



AGENCE POSTALE : MODALITÉS RETRAIT LETTRE OU COLIS

♦ Si vous venez chercher **en personne** la lettre recommandée ou le colis **adressé à votre nom**, merci de vous munir :

- de l'avis de passage du facteur laissé dans votre boîte,
- d'une pièce d'identité (carte nationale, passeport ou permis de conduire) à votre nom.

♦ Si **vous ne pouvez pas** venir en personne et que vous missionnez quelqu'un à votre place, la personne doit se munir de :

- votre avis de passage avec la **procuration remplie au dos**,
- votre pièce d'identité,
- sa propre pièce d'identité.